



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: **META MATT**

Description : Mastic Epoxy blanc

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: MATT CHEM PRODUCT SAS

Adresse: 21, rue Auber - B.P.39 – 92122 Montrouge cedex France.

Téléphone : 01 42 53 73 73. Fax :01 47 35 27 28 mail : info@mattchem.fr

### 2. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses représentatives:

(Présentes dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100 %)

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

BISPHENOL A – (EPICHLORHYDRYN) à 10-30% - EINECS : 500-033-5 – CAS 25068-38-6 – R.36-38-43-51-53

2,4,6,-TRIS (DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL à 1-10% - EINECS :202-013-9 – CAS :90-72-2 – R.22-36-38

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### 4. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau : Laver soigneusement la peau à l'eau claire. Risque de plaques rouges irritantes sur la partie exposée.

En cas de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin .

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir pour éviter les risque d'aspiration dans les voies respiratoires.

Rincer la bouche. Consulter un médecin et si possible lui montrer l'étiquette.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Alcool ou mousse polymère. Poudre chimique inerte. Dioxyde de carbone :

Dangers d'exposition : En cas de combustion, émet des fumées toxiques de dioxyde de carbone / monoxyde de carbone. En cas de combustion, émet des fumées toxiques d'oxyde d'azote.

Equipements de protection : Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Eliminer toute source d'ignition.

Mesures pour l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.

Procédures de nettoyage : Laver le site de déversement à grande eau.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

Manipulation : Utiliser des gants de protection.

Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Stockage : Stocker dans l'emballage d'origine bien refermé dans un endroit frais à l'écart du gel, de l'humidité et du soleil pour maintenir la qualité du produit.

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Des crèmes barrières protectrices sont recommandées lors des travaux avant manipulation. Vêtement de protection.

---

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Masse volumique	Composant A = 1,73 Composant B = 1,76
Solubilité de la préparation dans l'eau	Insoluble
Tension de vapeur à 50°C des composants volatils	Non concerné
État physique	Pâte
Intervalle de PE	Non concerné
Température d'auto-inflammation	Non précisée
Température de décomposition	Non précisée
Intervalle de température de fusion	Non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus	Non précisé
Point éclair	> 200°C

---

### 10. STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique § 7 de la FDS.  
Matière à éviter : Acides forts, bases fortes, oxydants forts, réducteurs forts.

---

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingrédients dangereux :

BISPHENOL A – (EPICHLORYDRIN) : ORL MUS LD50 15600mg/kg – ORL RAT LD50 11400 mg/kg – SKN RBT LD50 > 20ml/kg  
2,4,6 –TRIS(DIMETHYLLAMINOMETHYL)PHENOL : ORL RAT LD50 1200mg/kg – SKN RAT LD50 1280mg/kg

---

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La préparation en contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

---

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Si pour diverses raisons, la destruction du produit est souhaitée, il est recommandé de faire incinérer ou retraiter par un centre de destruction ou de recyclage agréé.

Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales: La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement de l'étiquetage Transport .

---

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 88/379/CEE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 98/73/CE portant 24<sup>ème</sup> adaptation à la directive 67/548/CE (substances dangereuses).

Symbole des risques : XI – Irritant

Phrases R :

R.36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R. 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R. 52/53. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

S2. Conserver hors de portée des enfants.

S.26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S.37/39. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux / du visage.

S46. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient des composés époxydiques.

---

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux qui sont spécifiés en rubrique 1 et sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Phrases R libellées au paragraphe 2

R.36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R. 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R. 52/53. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.